

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	UFR SANTE
Mention Licence	0
Mention Licence pro	0
Mention Master	Biologie-santé.
Mention Spécifique	0
Parcours type :	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation

Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal						Contrôle continu intégral - CCI					Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues			Epreuve terminale/Examen			Epreuves continues							Epreuve terminale/Examen		
			Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
S3	UE	UE 1 : Electrophysiologie, couplage excitation-contraction, relaxation, sarcomère cytosquette et cardiomyopathies					70	30						100		100		
S3	UE	UE 2 : Signalisation cellulaire cardiaque normale et pathologique					70	30						100		100		
S3	UE	UE 3 :Remodelages vasculaires et valvulaires					70	30						100		100		
S3	UE	UE 4 : Explorations et imageries fonctionnelles cardiaques et vasculaires de l'animal					70	30						100		100		
S3	UE	UE 5 : Pharmacologie du cœur, des vaisseaux et de l'hémostase					70	30						100		100		
S3	UE	UE 6 : Biotechnologies et biothérapies du cœur et des vaisseaux					70	30						100		100		
S3	UE	UE 7 : Circulation pulmonaire (organisée par B2PRS)					70	30						100		100		
S3	UE	Présentation projet recherche en anglais													100			
S3	UE	Anglais													100			
S4	UE	UE 8.1 : Méthodologies en recherche cardiovasculaire													100			
S4	UE	UE 8.2 : Présentation bibliographique													100			
S4	UE	Stage de recherche, Mémoire de Stage et Soutenance.					50	50						50	50			

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires :
Pas de contrôle

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

Commentaires : Un étudiant qui est ajourné à l'issue des délibérations du jury, n'a pas un droit automatique à redoublement, celui-ci est accordé ou non à l'issue des délibérations du jury .

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	10	
Règles de compensation (Master)	sans objet		
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours-type de M2 (Masters en V/râteau)			

4. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
Entre janvier et septembre		6	24

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	sans objet	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	sans objet	